

Dépenses de fonctionnement par secteur

TOTAL de 3.681.429€

Déchets et environnement

Collecte, tri, et traitement de l'ensemble des déchets ménagers que ce soit en porte à porte, en point d'apport volontaire ou en déchèterie.

1.075.040€

Secrétariat de mairie

723.900€

Fonctionnement général et gestion courante

Service administratif, assemblée, charges financières, amortissements et autofinancement

683.590€

Services techniques mutualisés

Equipes techniques d'intervention pour l'entretien des communes de la CC à leur demande

553.270€

Atténuation de produits

Reversement à l'Etat de contributions au titre du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) ainsi que du fonds national de garantie des ressources (FNGIR).

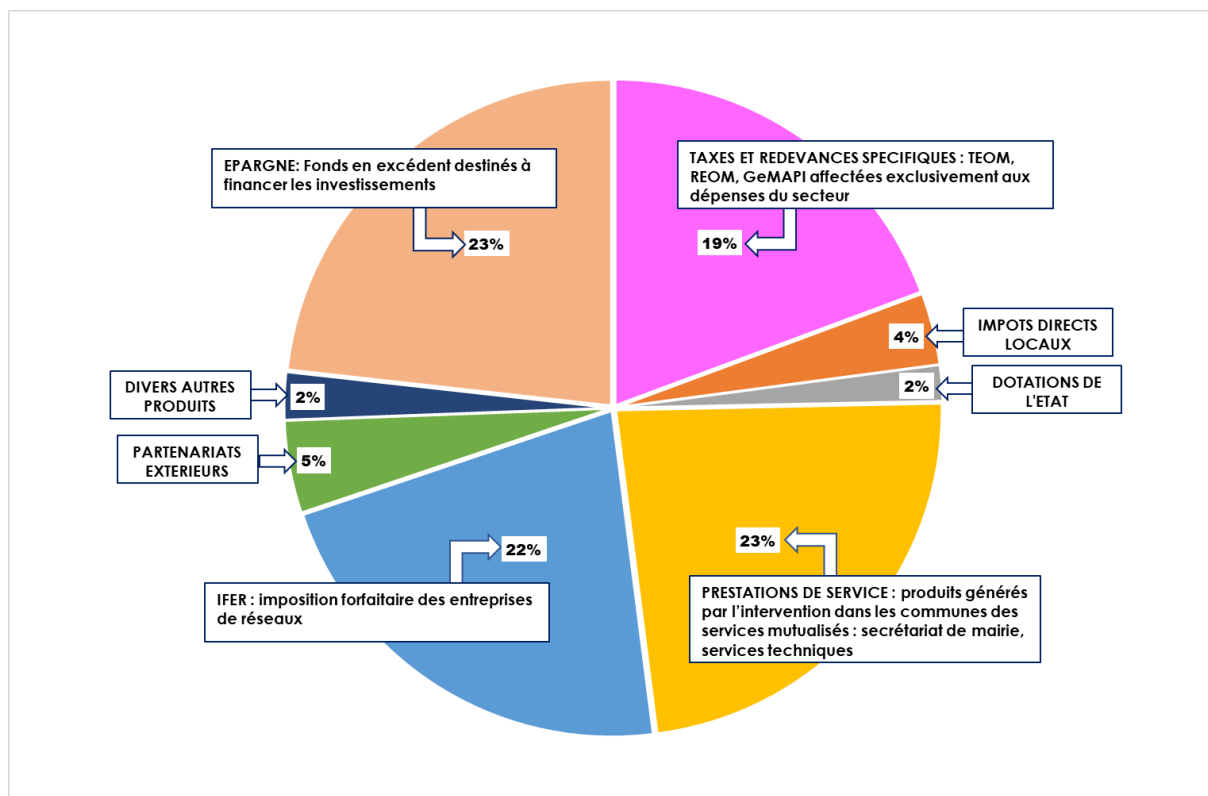
433.429€

Autres compétences communautaires (Tourisme, COSEC, Aménagement du territoire, Economie, Gemapi, Demoustication ...)

212.200€

Recettes de fonctionnement par secteur

TOTAL de 4.629.665€



Programme d'investissements 2019

TOTAL de 2.830.000€

Avec les soutiens du Conseil départemental, du Conseil régional et de l'Etat, la Communauté de Communes Seine et Aube met en œuvre les investissements nécessaires à la structuration de son territoire :

Réhabilitation et mise aux normes du gymnase/COSEC de Méry-sur-Seine : **1.180.000€**

Rénovation et extension d'un bâtiment pour la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle à Plancy l'Abbaye : **770.000€**

Rénovation pôle technique et création d'un espace coopératif à Saint-Mesmin : **342.500€**

Fonds de concours pour les communes : **200.000€**

Équipement numérique des écoles élémentaires : **70.500€**

Acquisition de matériels en déchèterie et pour la prévention des déchets : **60.000€**

Acquisition de matériels pour les services mutualisés : **60.000€**

Déploiement de la fibre optique – Année 1 : **33.000€**

Autres travaux et acquisitions : **80.000€**
Remboursement Capital Emprunt : **34.000€**

FOCUS FISCALITÉ

Les **impôts directs locaux** ne représentent que **4%** des ressources de la collectivité.
Les produits perçus par la CC pour les 4 taxes représentent annuellement **15.9€ par habitant**.

Les taux 2019 de la CC Seine & Aube	
Taxe d'habitation	0,540%
Taxe Foncier Bâti	0,690%
Taxe Foncier non Bâti	0,670%
Cotisation foncière des entreprises	0,470%

La **Taxe d'Enlèvement et la Redevance sur les Ordures Ménagères (TEOM & REOM)** génèrent une recette en 2019 de 856.905€ couvrant près de **80% des dépenses** prévisionnelles du service Déchets et Environnement. Le financement des 20% restant est assuré par les soutiens des éco-organismes dans le cadre de la **promotion et valorisation du tri sélectif et de la prévention des déchets** ainsi que par les rachats de matière.

Le produit de la taxe de **Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GeMAPI)** est fixé en 2019 à **37.000€**, fonds destinés à financer exclusivement les actions entreprises sur ce secteur.

La dette :

6,22€ par habitant : l'encours de la dette au 31 décembre 2018.

La moyenne nationale est de 169€ pour les communautés de communes à fiscalité additionnelle (Source : Les collectivités locales en chiffres, 2018, Ministère de la cohésion des territoires, Direction générale des collectivités locales)